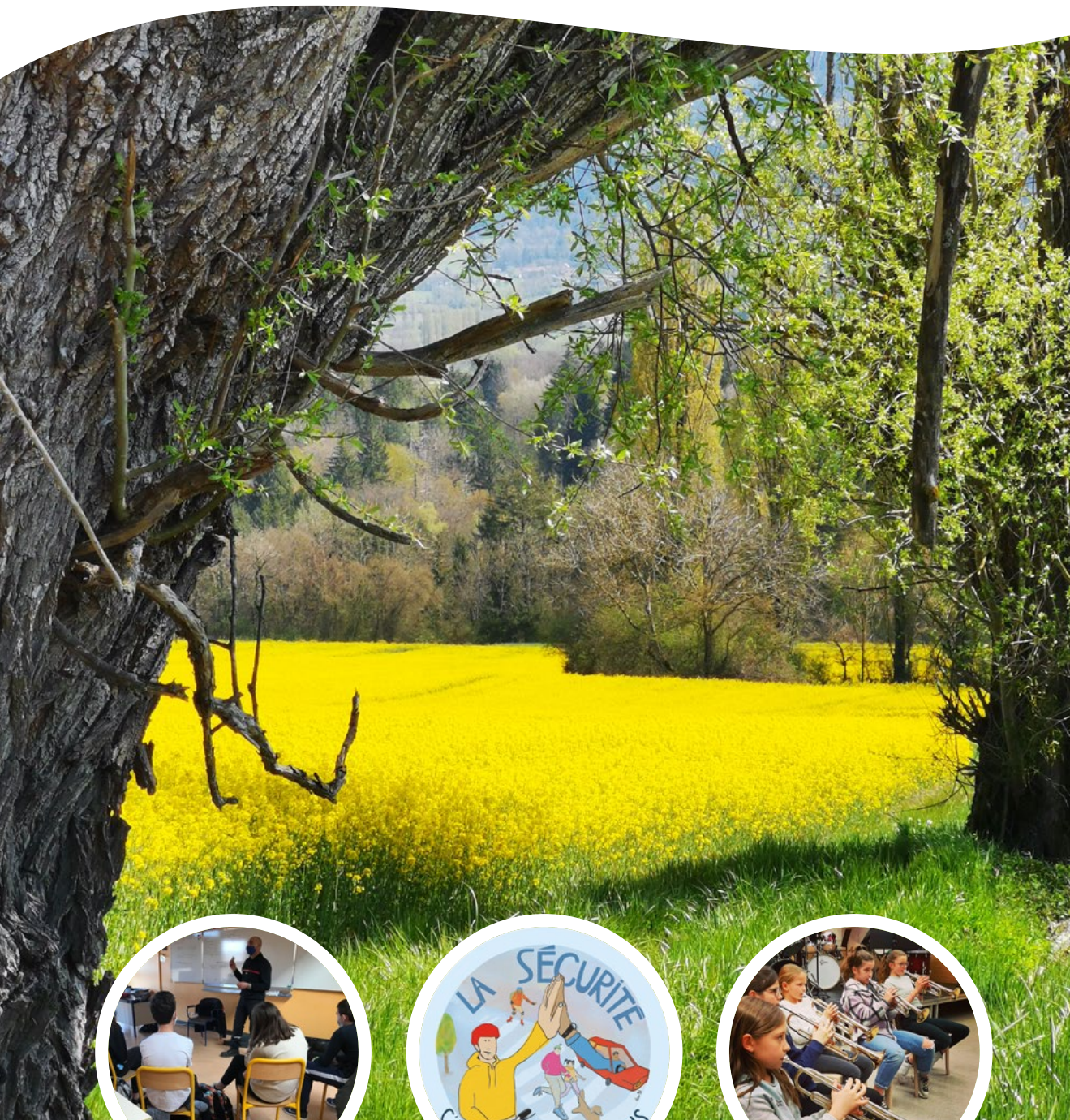


LA GAZETTE BONSOISE

bons
en-Chablais ●●●
bons-en-chablais.fr

PRINTEMPS 2021



**Petite enfance
Jeunesse**

⇒ P. 10

**Projets
en cours**

⇒ P. 23

**Vie culturelle
et associative**

⇒ P. 25

EDITO



VOUS AVEZ ENTRE LES MAINS LE PREMIER NUMÉRO DE LA GAZETTE BONSOISE,
BULLETIN MUNICIPAL NOUVELLE FORMULE !



Bonjour à tous,

Vous avez entre les mains le premier numéro de la Gazette Bonsoise, bulletin municipal nouvelle formule !

Nous sommes heureux de vous la présenter et j'espère que vous allez l'apprécier. En ces temps de crise sanitaire, elle saura vous apporter l'information que nous ne pouvons toujours pas partager en direct. Elle se veut vecteur d'informations sur la vie communale au sens large, avec une place importante faite à l'expression directe, notamment du monde associatif.

Nous l'avons imaginée également comme moyen d'échanges avec les Bonsois et de remontées d'idées. En cette période de mesures sanitaires limitant réunions, événements festifs et contacts directs, nous nous devons d'utiliser nos différents supports. C'est pourquoi vous y trouverez deux questionnaires par lesquels nous aimerions donner, à celles et ceux qui le veulent, la possibilité de s'exprimer sur certains des projets que nous menons. Nous espérons que vous serez nombreux à y répondre.

Pour être franc, le fait de ne pas pouvoir rencontrer physiquement les Bonsois nous pèse énormément et complique les échanges tels que nous les imaginons. Nous faisons notre possible pour améliorer cela.

Des initiatives se mettent néanmoins en place pour animer «virtuellement» la commune. Nous tenons à saluer notamment le Comité des Fêtes pour avoir organisé le maintenant traditionnel salon des vins de Bons-en-Chablais de manière dématérialisée. Nous souhaitons qu'il ait été à la hauteur des attentes des organisateurs.

Dans ce journal, vous trouverez des nouvelles de la majeure partie des sujets sur lesquels nous travaillons en ce moment, à l'image de la solution de santé, des espaces associatifs et de loisirs, de nos écoles et de nos commerces sans oublier le renforcement des équipes municipales et la planification du devenir de notre commune, etc. C'est d'ailleurs sur ce dernier sujet que notre partenaire le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et la municipalité vous sollicitent par le biais d'un questionnaire.

Nous sommes au début de la démarche que nous avons entreprise avec cet organisme. La finalité est d'anticiper ce que sera notre commune à divers horizons : court, moyen et long terme. L'objectif est de planifier les services publics adéquats à mettre en place, les dimensionner et déterminer leur implantation sur le territoire communal. Cette étude permettra également d'établir un schéma directeur des mobilités actives dans le but de créer les futures voies d'accès qui permettront des déplacements apaisés entre les hameaux, les quartiers et au travers de la commune.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et surtout n'hésitez pas à nous faire part de vos retours sur cette formule de la Gazette Bonsoise !

SOMMAIRE



ACTUALITÉS

●●●

RÉSULTAT
DU CONCOURS

P. 4

PETITE ENFANCE JEUNESSE

●●●

MJC
CHABLAIS

P. 14

CADRE DE VIE

●●●

DEVENIR DU BOURG
MINI ENQUÊTE

P. 19

ENVIRONNEMENT

●●●

NOUVELLE
DÉCHETTERIE

P. 21

CULTURE ET PATRIMOINE

●●●

ÉCOLE MUNICIPALE
DE THÉÂTRE, DE DANSE
ET DE MUSIQUE

P. 26

PROJETS EN COURS

●●●

LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE

P. 23

VIE ÉCONOMIQUE

●●●

LE COMMERCE
ET L'ARTISANAT

P. 24

VIE MUNICIPALE

●●●

LES FINANCES
PUBLIQUES

P. 39

AGENDA

●●●

PROGRAMME
PRINTEMPS - ÉTÉ

P. 40

ACTUALITÉS



RÉSULTAT DU CONCOURS « NOM DU BULLETIN »



APRÈS DES VOTES SERRÉS, C'EST **LA GAZETTE BONSOISE** QUI A REMPORTÉ LES SUFFRAGES ! LES GAGNANTS SONT DONC LES RÉSIDENTS DE L'EHPAD, ACCOMPAGNÉS PAR LEUR ANIMATRICE : CÉCILE. VOUS RETROUVEREZ DÉSORMAIS CE NOUVEAU NOM SUR CHAQUE NUMÉRO DU JOURNAL MUNICIPAL.



— VOICI LES AUTRES NOMS QUI AVAIENT ÉTÉ PROPOSÉS :

- *Le Bons soit de Bons* par Héma-Diot-Logie.
- *Les bons jours du chablais* par un groupe d'élèves du collège.
- *Bulletin Officiel Nouvellement Sorti, Info Chablais, L'œil de Bons, Bons en Savoie, Le tout Bons, Bons vers l'avenir, L'avenir de Bons* par deux classes du groupe scolaire public
- *Bons'jour, La gazette bonsoise, Les Bons vivants* par les résidents de l'EHPAD La Roselière

Un grand merci aux partenaires qui se sont prêtés au jeu : Héma-Diot-Logie, le groupe scolaire public, le collège François Mugnier, la FOL74, la MJC Chablais et l'EHPAD La Roselière.



ESPACE DE LOISIRS INTERGÉNÉRATIONNEL

Le 26 février dernier, dans le cadre de la démarche de Démocratie Participative chère à Bons Pour Tous, la commission petite-enfance, enfance, jeunesse et famille a réuni des élu.e.s et des partenaires.

L'objectif de ce groupe de travail est de créer un espace de loisirs intergénérationnel à Bons-en-Chablais dans les années à venir.

Ce groupe s'est divisé en quatre sous-groupes composés chacun d'un.e référent.e élu.e et d'un.e partenaire de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse, des familles et des aîné.e.s.

Ainsi, vous avez peut-être déjà été contacté.e.s par le biais d'institutions ou associations de la commune pour, dans un premier temps, « rêver » cet espace ?

Si ce n'est pas le cas, vous trouverez dans ce bulletin un questionnaire que vous pourrez déposer en Mairie.



FAIS DE TA VIE UN RÊVE,
ET D'UN RÊVE, UNE RÉALITÉ

Antoine de Saint-Exupéry



ACTUALITÉS



GOUVERNANCE PARTAGÉE

Dans notre programme, non seulement nous avons mis l'accent sur la Démocratie Participative et la Gouvernance partagée, mais nous en avons fait le fondement du fonctionnement de notre commune.

L'idée initiale majeure est de mettre à la disposition des citoyens les moyens de débattre, d'exprimer leur avis et de peser dans les décisions qui les concernent.

Or, la situation sanitaire a freiné, voire même empêché, les rassemblements en lieux clos. C'est la raison pour laquelle en parallèle nous avons plutôt travaillé sur la Gouvernance partagée et ces dix mois d'exercice nous poussent à performer sur cette deuxième partie moins visible des concitoyens.

En effet, ne plus suivre les directives d'un chef mais s'impliquer pleinement et assurer ses responsabilités tout en étant raccord avec les autres membres de son équipe, demande un changement de penser radical et profond.

Nous avons donc, en grande partie, suivi une formation spécifique et avons déjà jeté les premières bases d'un fonctionnement horizontal. Tout cela prend du temps, mais la patience est une de nos vertus pour mettre en place un fonctionnement où chacun trouvera sa place de citoyen et pourra participer en fonction de ses compétences ou envies.

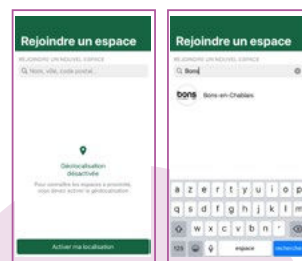
Je vous invite à suivre dans la partie éco-responsabilité un premier projet participatif que nous lançons et qui va nous servir d'essai et de test.

MODE D'EMPLOI CITY ALL

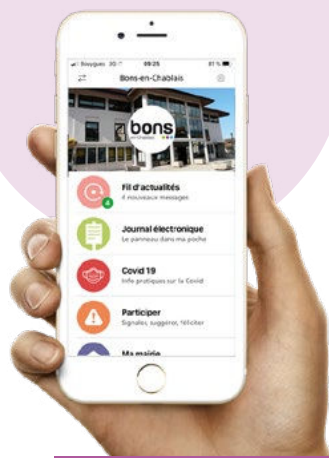
1 Rendez-vous sur Appstore ou Play Store et cherchez l'application City All.

2 Cliquez sur téléchargez.

3 Une fois l'application installée, tapez le nom de la ville souhaitée : Bons-en-Chablais dans « Rejoindre un espace ».



4 Vous pouvez maintenant accéder aux actualités de la ville, proposer une suggestion ou consulter la page Facebook de la ville sans avoir besoin de créer un compte.



DU CÔTÉ DES SERVICES MUNICIPAUX



RECRUTEMENT MÉDIATHÈQUE

Un nouvel agent a pris ses fonctions au mois d'avril. Madame Dominique Rucart a quitté la bibliothèque d'Orcier pour prendre le poste de responsable de la médiathèque municipale.

Elle a donc rejoint Isabelle Deturche déjà en poste, ainsi que l'équipe des bénévoles.

ACTUALITÉS



LE PROJET LYCÉE



TOUT D'ABORD QUELQUES EXPLICATIONS SUR CERTAINS ÉVÉNEMENTS QUI AURAIENT MÉRITÉ D'AVANTAGE D'INFORMATIONS À L'ÉPOQUE. LE QUESTIONNAIRE SUR LE LYCÉE DISTRIBUÉ DANS LES BOÎTES AUX LETTRES EN DÉBUT D'ANNÉE EST UNE INITIATIVE ASSOCIATIVE, ET AUCUNEMENT MUNICIPALE.



La signature de ce document qui mentionnait « en accord avec une partie de la municipalité » pouvait porter à confusion. La municipalité a simplement donné son accord à la mise en place d'une urne à l'entrée de la mairie afin que les réponses à ce questionnaire puissent être collectées. Cet accord a été donné sans que l'ensemble du conseil municipal ait été consulté, car cela n'était pas nécessaire, d'où la mention d'une « partie » de la municipalité. Le contenu du questionnaire n'a pas été créé par la municipalité non plus.

Mais revenons au début de ce mandat municipal. En mars 2020, entre notre élection et notre prise de fonction de fin mai, nous apprenons au cours d'une visio-conférence que le projet de lycée, sans changer de budget, n'englobait plus ni son gymnase ni les autres équipements sportifs induits à l'origine, notamment la piste d'athlétisme. Nous apprenons également que le gymnase serait à la charge de Thonon Agglomération, et que l'ensemble des autres équipements sportifs seraient à la charge de la commune. Nous apprenons aussi que les accès et routes à créer seraient également à la charge de la commune (pour la partie située sur le territoire communal, hors routes départementales), accès qui nécessitent de lourds travaux sur le site de Choulex-Vessonnex. Ces décisions nous sont signifiées sans nous avoir préalablement demandé notre avis, ni même consultés.

Nous avons pu voir par la suite qu'il en allait de même pour l'implantation du futur gymnase et des autres équipements sportifs. Leur choix d'implantation est fait

sans consulter la commune au préalable, sur des terrains communaux, sans aucun souci des projets municipaux que ces choix télescopent et sans aucune préoccupation de l'impact financier de ces choix sur le budget du mandat.

Dès le début de ce mandat nous avons tenté de prendre rendez-vous avec la Région afin d'avoir la possibilité d'échanger avec la Présidence sur le sujet du lycée du Bas-Chablais. Ceci quelques jours à peine après le second tour des élections et avant que la nouvelle équipe de Thonon Agglomération ne soit constituée, avec le concours de l'un de nos sénateurs que nous remercions encore pour son soutien. En amont du premier Comité de Pilotage Lycée de la mandature, prévu en septembre 2020, le moment était venu de concrétiser cette rencontre. Le bureau de l'Agglomération ayant été constitué entre temps, il a paru légitime de mettre l'intercommunalité au courant de notre démarche. Contre toute attente, un contact direct entre la commune et la Région a été catégoriquement refusé par l'Agglomération. Cela a coupé court à nos démarches de dialogue avec la Présidence de la Région.

En amont de ce COPIL de septembre 2020, il nous est demandé un dossier de comparaison des deux sites pressentis, Choulex-Vessonnex et les Bracots, dossier sur lequel nous passons beaucoup de temps et d'énergie notamment à travailler avec GRT Gaz sur les enjeux et contraintes de la présence de la conduite de gaz qui passe à proximité du site des Bracots. Pour rappel, c'est une canalisation de transport de gaz de diamètre 200mm

ACTUALITÉS



et d'une pression de 67 bars. Ce travail démontre que la présence de cette conduite n'est pas un problème et que les contraintes de sécurité qu'elle implique pour un ERP de plus de 100 personnes sont facilement atteignables sans surcoût ni travaux spécifiques, prenant la forme d'une simple contrainte de distance minimale à respecter, de 55m en tout, aisément possible sur l'emplacement des Bracots. Ce dossier est purement et simplement écarté du COPIL de novembre dernier, il n'y sera ni présenté ni même évoqué.

On a pu constater dès lors que même sans rencontre ni échange, sans réunion publique ni concertation, sans prise en compte de nos demandes ni de celles des habitants de la commune, le projet avance sans s'arrêter, comme un rouleau compresseur. Il nous fallait officialiser le positionnement de la municipalité avant l'étape cruciale de la déclaration d'utilité publique qui se profilait.

Il est opportun de rappeler ici la teneur de la délibération de positionnement que la municipalité a pris lors du conseil municipal de janvier :

“ OUI AU LYCÉE À BONS, MAIS NON À SON IMPLANTATION SUR LE SITE DE CHOULEX-VESSONNEX, NON À LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES ACCÈS À CRÉER ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (HORS GYMNASSE), NON À L'IMPLANTATION PRÉVUE DE CES ÉQUIPEMENTS. ”

Suite à la délibération de ce conseil municipal, le processus reprend pour ainsi dire au niveau de l'appel à candidature ouvert à nouveau à toutes les communes. Nous débattons en municipalité de l'opportunité de proposer un nouveau tènement susceptible d'accueillir le futur lycée du Bas-Chablais, répondant aux enjeux de ce projet, aux principaux critères demandés, ainsi qu'aux engagements de notre programme : le lycée aux Bracots, les terres agricoles préservées, un projet co-construit.

Après en avoir longuement débattu, nous décidons de ne pas présenter le terrain défendu par le collectif « pour le lycée au bon endroit » car il fait, entre autres,



tout autant disparaître de terres agricoles que le site de Choulex-Vessonnex, et même davantage. Notre choix se porte alors sur un terrain de près de 9 Ha situé à l'extrême gauche de la ZAE des Bracots, déjà propriété de Thonon Agglomération et destiné à recevoir l'éventuel 3^{ème} volet d'extension de la zone économique. Ce tènement, pas encore construit, est déjà voué à l'urbanisation, il convient simplement d'en réorienter la destination. De plus, il n'est plus à proximité de la conduite de gaz à ce niveau. Le futur lycée s'en trouverait certes un peu plus excentré mais la proximité des filières techniques avec leurs potentielles entreprises d'accueil de stage, d'apprentissage ou d'emploi faisait sens et de plus réglait en grande partie les questions d'accès que posait le site de Choulex-Vessonnex. Nous proposons dans le même temps de nous investir dans une solution de transport adaptée entre la gare et la ZAE afin de pallier à cette question de distance, solution également demandée par les entreprises de la ZAE.

“ BIEN NOUS A PRIS DE NE PAS OPTER POUR LE SITE DES BRACOTS « LE LONG DE LA VOIE FERRÉE », IL A DEPUIS PEU FAIT L'OBJET D'UN REFUS OFFICIEL DES SERVICES DE L'ÉTAT AU REGARD DE LA PRÉSENCE DE LA CONDUITE DE GAZ. ”

ACTUALITÉS



Nous sommes conscients que ce nouveau site n'est pas celui qui a les faveurs de notre Agglomération ni de la Région. La suite du processus décisionnel est entre leurs mains. Nous continuerons néanmoins à le soutenir et à le porter jusqu'à la prise de décision officielle de la Région.

Depuis notre positionnement, force est de constater que lors des échanges sur le lycée, les problèmes qui sont soulevés par les autres communes candidates ressemblent étrangement à tous ceux que l'on a soulevés et qui nous ont amenés à ne pas accepter ce qu'était devenu ce projet de lycée.

Force est de constater également que la perspective d'accueillir le futur lycée du Bas-Chablais ne suscite pas l'enthousiasme des communes du territoire de Thonon Agglomération, et que parmi celles qui ont candidaté en 2016, la plupart ont renoncé à se positionner à nouveau.

Vous auriez pu vous attendre à ce que la municipalité s'exprime davantage dans la presse sur le sujet du lycée, notamment suite aux propos de certains ayant un bilan à défendre à l'aube des élections régionales. Il n'en a rien été. Non pas que l'envie n'y était pas, non, il y a tant de choses à dire pour faire comprendre tout cela. Non, nous avons simplement une demande de réserve sur le sujet de la part de notre agglomération le temps de solutionner le sujet de l'emplacement du futur lycée, réserve que nous avons respectée. Et ça n'a pas été chose facile d'autant que certains acteurs se sont exprimés.



SANS CELA, NOUS AURIONS PU DIRE QUE JAMAIS NOUS N'AVONS RÉELLEMENT ÉTÉ ÉCOUTÉS PAR LA RÉGION NI PAR L'ANCIENNE MANDATURE DE THONON AGGLOMÉRATION. QUE JAMAIS NOUS N'AVONS PU OBTENIR LE MOINDRE DOCUMENT NI SUPPORT DE PRÉSENTATION AFIN D'ÉTAYER UNE COMMUNICATION AUX HABITANTS OU PRÉSENTER LE PROJET.



Qu'en sortie de COPIL en septembre, à la fois la commune et l'Agglomération ont demandé aux représentants de la Région d'organiser une présentation du projet de lycée directement aux habitants de Bons-en-Chablais. Elle n'a jamais eu lieu.

Nous aurions pu dire que dans ce projet la commune n'est aucunement associée aux décisions de lancement d'études, ni de leur nombre, ni de leur teneur et encore moins de leur coût.

Nous aurions pu dire que le projet de lycée n'est absolument pas co-construit, que les COPIL sont davantage des moments où l'on expose aux présents l'état d'avancement des réflexions et choix de la Région. Il n'y a pas ou peu de place pour le dialogue ni pour la prise en considération des problématiques des autres acteurs. Ce sont davantage des points d'étape qui, une fois exposés, ouvrent sur l'étape suivante.

Nous aurions pu dire qu'avant cette année 2021 les services en charge des routes départementales n'avaient été ni consultés ni impliqués dans les problématiques d'accès au lycée et de circulation induite par la desserte de l'établissement.

Voilà ce que nous pouvons vous expliquer sur ce projet lycée vu par le prisme communal, en dehors de toute polémique, en nous basant sur les événements que nous avons vécus, sur les informations que nous avons obtenues.

Au final, ce qui doit primer reste l'intérêt général, et l'intérêt général est l'implantation d'un lycée, dont le Bas Chablais a besoin, mais que ce projet soit réfléchi, co-construit avec les acteurs et les habitants qui vivront au quotidien les conséquences de son implantation, positives comme négatives. Nous œuvrons en ce sens.

Le positionnement de Bons-en-Chablais a suscité de nombreuses réactions, mais il était de notre devoir de protéger les intérêts des habitants et de notre commune. Dans un sens plus large, il n'est plus acceptable aujourd'hui de poursuivre un projet ou les prises de décisions sont imposées, favorisant encore des prises de pouvoir hiérarchiques, éloignées du terrain et des besoins des territoires.

INFOS PRATIQUES



DIVAGATIONS D'ANIMAUX

“ TOUT ANIMAL EN DIVAGATION PEUT ÊTRE À L'ORIGINE D'UN ACCIDENT. ”

Le Refuge de l'Espoir à ARTHAZ gère la capture et le dépôt des animaux trouvés. Ils accueillent, soignent et replacent les animaux abandonnés.
Le refuge est ouvert au public 7 jours sur 7 de 14h à 18h.
Il accueille tout animal abandonné et trouvé 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

ANIMAUX-SECOURS LE REFUGE DE L'ESPOIR
284 route de la Basse Arve
4380 ARTHAZ Pont-Notre-Dame
04 50 36 02 80
animaux-secours.fr



RECENSEMENT MILITAIRE

“ CHAQUE JEUNE FRANÇAIS DE 16 ANS DOIT SE FAIRE RECENSER. UNE ATTESTATION DE RECENSEMENT EST ALORS DÉLIVRÉE LORS DE L'INSCRIPTION EN MAIRIE. ELLE EST INDISPENSABLE POUR SE PRÉSENTER À DIVERS EXAMENS ET CONCOURS. ”

Les jeunes recensés sont ensuite convoqués à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, etc.), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.
Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Vous pouvez également faire la démarche en ligne sur **Service-public.fr**.

PETITE ENFANCE - JEUNESSE



ACTUALITÉS DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS



LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM) INTERCOMMUNAL
DE DOUVAINES-BONS EN CHABLAIS-BALLAIS



Véritable service de proximité **gratuit**, le RAM est un lieu d'accueil, d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des gardes à domicile.

Avec 54 assistants maternels sur la commune, soit 187 places d'accueil, le RAM s'inscrit en complément du multi-accueil « la Galipette ».

RENSEIGNEMENTS :

07 79 49 52 15 - ram@ville-douvaine.fr

SITES INTERNET :

douvaine.fr et bons-en-chablais.fr

NOUVELLE ORGANISATION DU RAM

- **Accueils collectifs** des assistants maternels, gardes à domicile et des enfants, sur inscription :
Le mardi de 9h00 à 11h00 à la maison de l'Enfance, 6 allée de la Colline à Douvaine,
Le lundi de 9h00 à 11h00 au Méli-Mélo, 178 avenue de la gare à Bons-en-Chablais.
- **Permanences téléphoniques** pour les parents, les gardes à domicile et les assistants maternels :
Le mardi de 14h00 à 17h00
Le jeudi de 14h00 à 17h00
- **Accueils sur rendez-vous** :
Le lundi de 14h00 à 18h00 à Bons-en-Chablais.
Le mercredi de 13h30 à 17h00, à Douvaine.

COLLÈGE FRANÇOIS MUGNIER

UNE JOURNÉE DE FORMATION PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES

Comme chaque année, tous les élèves de 4^{ème} du collège François Mugnier ont pu bénéficier d'une journée de formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) au mois de février. Cette formation a été assurée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie. En petits groupes, les élèves ont été sensibilisés aux gestes de secourisme. Des échanges autour de cas pratiques (brûlures, malaises...) et des mises en situations concrètes se sont succédés tout au long de la journée.



PETITE ENFANCE - JEUNESSE



ACTIVITÉS LUDIQUES À L'ACCUEIL DE LOISIRS



L'ACCUEIL DE LOISIRS FOL74 DE BONS-EN-CHABLAIS,
PROPOSE DE NOMBREUSES ACTIVITÉS À DESTINATION DES 3-13 ANS.



■ ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Ouvert pendant toutes les vacances scolaires et les mercredis.

L'équipe pédagogique choisit les thèmes de l'année avec les enfants, afin de les rendre acteurs de leurs vacances et de leurs mercredis loisirs.

Nous avons également des projets avec les résidents de l'Ehpad. En ce temps de crise sanitaire, il est important de garder ce lien intergénérationnel. Par exemple, les enfants leur ont confectionné des couronnes pour la galette des rois en janvier dernier et tous étaient ravis de cet échange. À défaut de partager la galette comme tous les ans, il nous paraissait important de conserver ce lien.

De nombreux projets sont en cours de réalisation, notamment des journées parents/enfants, des soirées sans écran ou encore des journées « jeux en bois » pour tous. Pour le moment, la crise sanitaire reporte ces projets, à notre grand désarroi. Durant les vacances d'hiver, les enfants ont pu passer

d'agréables moments à l'accueil de loisirs sur le thème de l'hiver, malgré les contraintes sanitaires, et ont même pu se rendre à la patinoire de Cluses pour leur plus grand amusement !

■ ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Différentes activités ludiques, sportives et de détente sont proposées afin d'amener les enfants à développer leur créativité, leur épanouissement, leur autonomie, tout en respectant leurs envies et leur rythme biologique, dans un cadre le plus convivial possible.

De l'atelier brico à l'initiation aux nouveaux sports, tout un panel d'activités est proposé aux enfants.

RENSEIGNEMENTS :

04 50 39 41 76 - bonsinfos@fol74.org

INSCRIPTIONS SUR LE PORTAIL FAMILLE :

al-bons.portail-defi.net

JOURNÉE SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Une journée de sensibilisation des usagers de la route ainsi que des élèves à la sécurité routière s'est déroulée le 18 mai.

Organisée conjointement par la Mairie et les APE des établissements scolaires (école publique et collège), cet événement a donné l'occasion de sensibiliser les enfants, petits et plus grands, aux dangers présents aux abords de leurs écoles, quelque soit la situation rencontrée.

Le but était également de démontrer avec pédagogie aux adultes les risques d'accidents ou de dérangements causés par certaines

inattentions ou incivilités qui peuvent se produire, surtout lors de la dépose ou la récupération des élèves, sur la voirie de la commune.

Cette journée a ainsi donné l'opportunité aux adjoints et conseillers municipaux présents de descendre les améliorations à apporter aux différents quartiers des écoles, afin de pourvoir, dans un avenir proche, à davantage de sécurité pour nos élèves et de sérénité pour les parents.

PETITE ENFANCE - JEUNESSE



ÉCOLE SAINT-JOSEPH



EN CES TEMPS DE CRISE OÙ LA DISTANCE SE CREUSE ENTRE LES HOMMES,
NOUS DEVONS TROUVER MALGRÉ TOUT L'ÉNERGIE DE GARDER
CE LIEN AUX AUTRES.



Dans notre école, plusieurs bouleversements ont eu lieu : la crise sanitaire bien entendu, le changement de direction, le départ de CM2 dans un climat moins festif en juillet. Mais, nous avons su garder le cap et l'espérance que bientôt des jours plus heureux reviendraient. Et puis le temps passe, chacun à son niveau continue de faire vivre à nos élèves des moments joyeux et crée un cadre de travail sécurisant et bienveillant.

Chaque année, nous ouvrons nos portes pour accueillir les familles qui souhaitent découvrir notre établissement et faire notre connaissance. Nous avons longtemps réfléchi avec toutes les mesures protectrices COVID et les restrictions liées au plan Vigipirate, à la manière de les accueillir.

Les familles ont répondu à notre appel en grand nombre et sont venues par petits groupes visiter l'école avec un

enseignant et un membre de nos associations scolaires l'APEL et l'OGEC. Ce fut un moment riche, où les familles ont pu nous poser des questions et où nous avons pu exposer notre projet et notre travail à Saint Joseph. Quel bonheur d'aller à la rencontre de l'autre.

Ce fut différent des autres années où les familles circulaient dans l'établissement avec la présence des enfants, les classes étaient vides mais le silence des enfants a laissé place aux échanges et ce fut vraiment intéressant aussi bien pour les familles que pour notre équipe et nos bénévoles.

À Saint Joseph, nos associations sont présentes et font leur maximum pour permettre l'accueil de nos élèves. Car au fond, tout le monde souhaite le bien-être des enfants. Quel plaisir de les voir sourire derrière les masques et les voir continuer à avancer.

REPAS PLAISIR

À LA CANTINE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Depuis le début de l'année scolaire, les élèves demi-pensionnaires de l'école élémentaire ont dû subir plusieurs modifications organisationnelles de leur pause méridienne, notamment au niveau des règles à suivre dans le réfectoire, causées par les changements réguliers des directives sanitaires de l'État.

Les élèves ayant pu démontrer une belle preuve de sagesse par leur faculté à pouvoir s'adapter et collaborer à ces multiples amendements, dans un calme certain, avec beaucoup d'écoute et de respect, les membres de la Commission des Affaires Scolaires ont décidé de leur offrir en récompense et afin de les motiver à continuer

leurs efforts : un « repas plaisir » qui leur a été servi le jeudi 29 avril 2021.

Ce repas, dont Burgers et potatoes en furent les pièces maîtresses, a été exceptionnellement commandé auprès du restaurant bonsois « **La Braco'Dîne** », les buns ont été commandés auprès de la boulangerie Chapeau. Les élus tiennent à les remercier pour la réponse positive à la participation de cet événement.

Une ambiance festive s'est dégagée de ce temps de repas, car élèves, personnel de cantine et élus municipaux présents lors de cet événement étaient tous ravis d'y participer.



PETITE ENFANCE - JEUNESSE



INSCRIPTIONS À LA RESTAURATION SCOLAIRE

POUR LA RENTRÉE 2021 - 2022

Vous en avez maintenant l'habitude pour la plupart d'entre vous : chaque fin d'année scolaire, il faut déjà se projeter dans l'année suivante et constituer le dossier cantine pour les enfants scolarisés dans nos écoles publiques.

Comme chaque année, il sera essentiel de bien respecter les délais et de fournir obligatoirement les documents suivants :

- Fiche de fréquentation précisant les jours voulus et les modalités pratiques !
Au dos de celui-ci, vous signez la validation du règlement intérieur
- Le document de la CAF attestant de votre quotient familial
- Un justificatif de domicile.

NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE

Pour toutes les familles ayant déjà un compte Portail Familles créé et actif, il ne sera pas nécessaire de compléter la fiche de renseignements pour les enfants inscrits !

Il vous suffira de vous rendre sur votre espace pour vérifier vos coordonnées. Si celles-ci sont justes, vous n'aurez rien à faire ! Si elles sont erronées ou que vous avez des informations à changer, il vous suffira alors de le faire en ligne !

Les nouveaux arrivants et les parents de petites sections devront en revanche compléter la fiche de renseignements afin que le service scolaire puisse vous créer un compte sur le Portail Familles. Ainsi l'année prochaine, vous aurez cette possibilité écologique et qui permet de gagner du temps.

LA CAMPAGNE D'INSCRIPTIONS SE DÉROULERA DU 5 MAI 2021 AU 25 JUIN 2021.

Les dossiers sont à déposer au service scolaire de la mairie ou dans la boîte aux lettres de celle-ci. Vous pouvez également les déposer dans la bannette prévue à cet effet dans une enveloppe fermée.

Malgré les conditions sanitaires, les services ont toujours été en capacité d'accueillir tous les enfants inscrits à la restauration scolaire grâce à une adaptabilité et une organisation bien orchestrée.

Nous profitons de cet article pour remercier chaleureusement toutes les personnes ayant œuvré à la réussite des services cantine dans nos écoles publiques : les agents municipaux de cantine, les ATSEMs, les services administratifs, la FOL74...



PETITE ENFANCE - JEUNESSE



MJC CHABLAIS

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

Le décret du 29/10/2020 nous a obligés à suspendre nos activités régulières. Plusieurs aménagements de ce décret nous ont permis, depuis, de relancer certaines activités.

À ce jour, la situation est la suivante :

- Les activités adultes sont toujours à l'arrêt.
- Les activités sportives d'intérieur pour les enfants sont également stoppées.
- Seules quelques activités artistiques et de langues pour les enfants continuent en journée (avant le couvre-feu).

REPRISE D'ACTIVITÉS

L'évolution du décret du 29/10/2020 nous a donc permis de relancer certaines activités pour les enfants. Certes, la version du 15 janvier a de nouveau limité l'accès à nos salles avec un couvre-feu à 18h00 et l'arrêt des activités sportives en intérieur.

Toutefois, la dynamique de reprise est importante pour tout le monde, enfants, parents comme animateurs. Cela permet de renouer des contacts, d'échanger de nouveau, de pratiquer son activité favorite. Bien évidemment, le protocole sanitaire est scrupuleusement respecté par tous : masques, distanciation, gel...

À ce jour, sur la commune de Bons-en-Chablais, nous avons pu reprendre les cours de :

- Initiation Anglais
- Éveil et initiation cirque (activité culturelle et non sportive)

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER L'ÉQUIPE D'ANIMATION.

RENSEIGNEMENTS :

06 41 71 73 96 - aljeunes@mjc-chablais.com

SITE INTERNET :

mjc-chablais.com

SECTEUR JEUNES

Le secteur jeunes de la MJC organise 2 séjours cet été au lac de Paladru en Isère. Il s'agit de séjours en camping, préparés et organisés en amont avec les jeunes. Sur place le fonctionnement est en gestion libre, la participation active des jeunes dans la vie quotidienne étant très importante. Par ailleurs, les jeunes construisent leur programme d'activités avec l'aide des adultes, autour d'activités sportives, aquatiques, de soirées, de visites,...

L'équipe d'encadrement s'emploiera, pendant ces séjours, à développer les objectifs pédagogiques suivants :

- Permettre aux jeunes de développer leur curiosité et de s'ouvrir sur le monde.
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, dans le respect des différences de chacun.
- Encourager l'autonomie et la prise de responsabilité du jeune, acteur(trice) de ses vacances.

1^{er} séjour : pour 12 jeunes de 10/12 ans, du 12 au 17 juillet, soit 6 jours

2^{ème} séjour : pour 12 jeunes de 13/17 ans, du 20 au 28 juillet, soit 9 jours

Coût des séjours

- Séjour 10/12 ans : maximum 300€, chèque ANCV et bons vacances CAF acceptés
- Séjour 13/17 ans : maximum 400€, chèque ANCV et bons vacances CAF acceptés

Les inscriptions se feront par mail

à aljeunes@mjc-chablais.com à partir du 21 mai 2021.

LES MERCREDIS À L'ALJ

- « **JEUX CUISINE** », Des après-midi consacrés au jeu sous toutes ses formes : jeux de société, jeux en bois, jeux vidéo (Switch et PS 4) et jeux sportifs. Et en plus atelier cuisine pour préparer le goûter. Deux après-midi « jeux cuisine » se sont déjà tenus le 24 mars et le 7 avril.
- En partenariat avec le SESSAD Autisme Saint François, nous vous proposons un projet autour de la photographie intitulé « **Pas si différent.es** ». Tout au long de l'année, à travers différents ateliers, les jeunes construiront ensemble une exposition sur les passions qui les réunissent.

Vous pouvez retrouver le programme complet ainsi que les tarifs sur le site internet de la MJC Chablais, dans l'onglet secteur Jeunes - ALJ.

CADRE DE VIE



IL FAIT BON VIVRE À LA ROSELIÈRE !



108 ANS !

C'est l'âge de Madame Yvonne Martin dont l'anniversaire a été célébré le 1er mars 2021 à la Roselière. Entourée de son fils et de son petit-fils mais également des résidents, elle a pu profiter de ce moment convivial malgré la crise sanitaire mais grâce à la politique de santé mise en place au sein de la structure.

Cécile, animatrice de la Roselière, l'a présentée ainsi à l'assistance : « Mme Yvonne Martin est née le 01 mars 1913 à Monnetier-Mornex. En 1916, elle part au Maroc à Casablanca. Elle va y passer une enfance et une adolescence heureuses. À l'âge de 25 ans, elle revient dans son village natal au pied du Salève pour tenir, aux côtés de ses parents, l'hôtel familial La Croix Blanche. Yvonne aimait y jouer du piano pour le plus grand bonheur des clients.

Elle aura dans sa vie deux « amours de maris » comme elle aime à le dire : « La vie m'a gâtée et pour cela je prie le Seigneur tous les jours ». Sur ses vieux jours, elle va tout d'abord résider à Gaillard pour s'installer définitivement à la Roselière il y a 6 ans. Elle y vit des jours heureux, entourée des résidents et du personnel mais elle attend malgré tout avec impatience les visites régulières de son fils Jean-Pierre et de sa femme ainsi que de son petit fils Laurent.

“ YVONNE AIMAIT Y JOUER DU PIANO POUR LE PLUS GRAND BONHEUR DES CLIENTS DE L'HÔTEL FAMILIAL. ”

Nous sommes tous aujourd'hui rassemblés en musique avec son ami Gigi à l'accordéon pour lui souhaiter un merveilleux anniversaire et pour lui dire combien nous sommes fiers d'avoir dans notre établissement une aussi belle doyenne, élégante, souriante, qui ne peut que forcer notre admiration. Nous espérons que son chemin sera encore long et parsemé de tendresse, d'amour et de joie ! »

Monsieur Jacquier, Maire de Bons-en-Chablais et Monsieur Bosland, Maire de Gaillard ont tour à tour souhaité un joyeux anniversaire à Madame Yvonne Martin.

Après ces discours, il était temps de profiter des fleurs et du gâteau offert par le C.C.A.S. de Bons-en-Chablais, représenté par Monsieur Dehedin, vice Président.

Madame Yvonne Martin, toute la municipalité vous souhaite encore un très bon anniversaire. Prenez-bien soin de vous.



CADRE DE VIE



OÙ EN EST LE PROJET DE MAISON DE SANTÉ À BONSENCHABLAIS ?

UNE HISTOIRE PLEINE D'EMBUCHES.

Depuis la première étude lancée en 2014 par la Communauté de Commune du Bas Chablais, aujourd'hui fusionnée dans Thonon Agglomération, Bons-en-Chablais attend toujours sa maison de santé.

La situation du territoire de vie et santé de Bons-en-Chablais, comprenant neuf communes, est toujours classée en zone rouge. La densité des médecins généralistes est de 5 pour 10 000 habitants pour la zone de Bons-en-Chablais, pour 9.1 en Haute-Savoie (source FNPS-INSEE-2019).

Un premier site qui intégrait plusieurs médecins généralistes et d'autres professionnels de santé a finalement été abandonné en 2016.

Avec la création de Thonon agglomération en 2017 le projet de maison de santé multi site Douvaine, Sciez et Bons-en-Chablais a été relancé.

Mais, malgré la volonté des élus, on pouvait lire dans le journal « Le Messager » du 6 février 2020 « les années passent et de l'avis de certains, les projets de maisons de santé semblent englués ».

Lors du dernier conseil municipal du mandat précédent, le 02 mars 2020, à treize jours de l'élection municipale, pouvoir était donné au Maire de signer une promesse d'achat de locaux à destination de la maison de santé pour 456 mètres carrés dans le bâtiment de la ZAC des Prés de la Colombière pour la somme de 1 144 000€ HT.

C'est dans ce contexte confus que la nouvelle équipe municipale a repris le dossier. Première surprise, sur la liste des 14 professionnels de santé intéressés, avec qui des contacts suivis ont été pris, il n'y aucun médecin généraliste. La présence d'au moins un médecin généraliste est une condition d'octroi de subvention par le conseil départemental et la région.

De plus, la décision d'acheter des locaux aménagés avec une maîtrise d'ouvrage non publique rendait impossible l'octroi des subventions qui avaient pourtant été bien prises en compte dans l'élaboration du budget. La maîtrise d'œuvre doit être à la commune.

Depuis notre investiture, lors du premier conseil municipal du 16 juin 2020, il a fallu passer beaucoup d'énergie pour dénouer cette situation et trouver un moyen de ne pas perdre les subventions et nouer le dialogue avec les professionnels de santé du secteur.

Nous avons en décembre 2020 exécuté la promesse de vente des locaux de la ZAC des Prés de la Colombière pour la maison de santé, après avoir modifié le projet initial pour rendre possible l'octroi des subventions.

“ CES LOCAUX, PRÉVUS INITIALEMENT POUR ACCUEILLIR 12 PROFESSIONNELS DE SANTÉ, SONT D'ORES ET DÉJÀ INSUFFISANTS. ”

Nous devons donc dans le même temps travailler à un second projet avec l'ambition, à moyen terme, d'avoir une offre de santé répondant aux besoins de tous. Un centre de santé, associé dans la complémentarité publique et privé, nous semble être une solution pour répondre au déficit de soignants, toutes professions confondues.

C'est dans ces perspectives, que s'est tenue une première réunion en visioconférence avec des membres de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du bas Chablais le 24 février 2021.

CADRE DE VIE



LE DEVENIR DU BOURG : LA RÉFLEXION EST LANCÉE !

“ UNE ENVIE, UN DÉFI :
MIEUX ENCADRER L'URBANISATION
DU BOURG. LE BAS CHABLAIS
CONNAÎT DEPUIS PLUSIEURS
DÉCENNIES UNE FORTE ATTRACTIVITÉ
RÉSIDENTIELLE, DU FAIT DE SON
POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE ENTRE
PLUSIEURS POLARITÉS URBAINES ET
ÉCONOMIQUES MAJEURES
(AXE THONON-LES-BAINS,
ANNEMASSE ET GENÈVE). ”

La commune de Bons-en-Chablais n'a pas échappé à la demande importante de nouveaux logements qui vont engendrer de nouveaux besoins (mobilité, services, culture, loisirs, éducation...).

Pour preuves de cette attractivité, plusieurs opérations d'aménagement et de construction ont émergé ces dernières années à Bons-en-Chablais, pour certaines toujours en cours de construction, comme la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Prés de la Colombière, à l'étude depuis 2007.

Le projet prévoit notamment la réalisation de surfaces commerciales et tertiaires, la transformation et la création d'espaces publics et enfin la construction d'environ 200 nouveaux logements, dont 25% de logements sociaux.

Consciente de devoir se montrer proactive pour maîtriser qualitativement le développement urbain du territoire communal, la nouvelle équipe municipale a fait le choix de se doter d'un schéma directeur à l'échelle du bourg. Celui-ci s'apparentera à un « projet-synthèse » illustrant une vision d'urbanisation qualitative, adaptée et cohérente.

L'objectif de la démarche consiste à proposer les axes, les idées génératrices, qui vont régir le développement urbain, et ce, afin de garantir la qualité du cadre de vie de l'ensemble des usagers.

UN SCHÉMA DIRECTEUR DU BOURG, POUR QUOI FAIRE ?

- Faire vivre la participation citoyenne autour de la question cruciale du devenir du bourg.
- Améliorer le processus global de programmation urbaine.
- Proposer à terme, une vision, un projet, souhaité et partagé, à l'échelle de tout le bourg.
- Permettre à l'équipe municipale de porter la vision souhaitée auprès de tous les acteurs de l'aménagement des territoires supra-communaux, notamment auprès de Thonon agglomération, compétent en matière de PLUI-HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale Habitat et Déplacements).

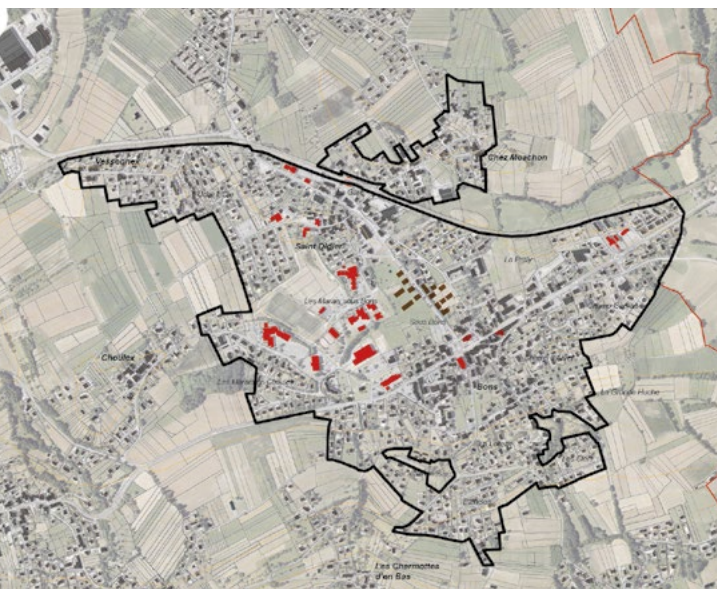
L'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE DE HAUTE-SAVOIE

La commune a fait le choix d'être accompagnée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE-74), dans sa réflexion sur la définition du projet d'aménagement du bourg.

Cette démarche s'appuie sur un travail régulier entre le Comité de Pilotage (élus et agents de la commune) et l'équipe projet du CAUE de Haute-Savoie, en lien avec les autres partenaires de la commune de Bons-en-Chablais.

D'une durée d'un an environ, la mission d'accompagnement du CAUE se structure en trois phases : diagnostic, définition des enjeux, définition des orientations. Plusieurs rendez-vous sont prévus au cours de cette année 2021 pour élaborer les orientations de développement et de programmation qui composeront le schéma directeur.

CADRE DE VIE



PÉRIMÈTRE BOURG CHEF-LIEU

- Périmètre d'étude Bourg Chef-lieu
- Équipements publics et d'intérêt collectif

UN CAUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

« Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. Ses missions : informer, sensibiliser, conseiller et former.

Le CAUE est créé à l'initiative du département et présidé par un élu local. C'est un organe de dialogue et de concertation entre tous les acteurs publics et privés du cadre de vie.

Les CAUE agissent à l'échelle départementale. Ils sont aussi le relais des politiques publiques nationales. Leur action est également nourrie par les échanges et les travaux collaboratifs qu'ils mènent aux niveaux régional et national. 94 % de la population française a eu la possibilité, en 2018, de faire appel au CAUE.

En 2018, on compte 93 CAUE dans 93 départements, 10 groupements régionaux de CAUE et une fédération nationale. Accompagnateurs de projets privés et publics, les CAUE sont aussi des lieux de production et de diffusion culturelle uniques dans les départements. »

Extrait du panorama de l'action des CAUE, édition 2019 par la Fédération Nationale des CAUE

FAIRE VIVRE LA CONCERTATION

Les élus souhaitent partager l'avancement de leur réflexion avec les habitants. Deux réunions publiques sont prévues afin d'apporter des informations au fur et à mesure de l'avancement de la démarche et d'ouvrir un temps d'échanges en lien avec les éléments présentés. Les dates seront communiquées par divers moyens : site internet de la commune, compte Facebook, affichage.

En complément, la commune a invité les habitants à contribuer à la démarche au travers de deux modalités complémentaires :

- Participation à une enquête ouverte sur le thème de la « Vie quotidienne » jusqu'au 15 juin 2021
 - soit avec le questionnaire en fin d'article à déposer en Mairie.
 - soit par le lien dédié que vous trouverez sur le site internet de la commune.
- Participation à un atelier participatif sur le thème du « Cadre de vie », sur inscription.

DEUX ATELIERS OUVERTS AUX HABITANTS VOLONTAIRES ONT EU LIEU LES 7 ET 8 MAI

Ces ateliers étaient encadrés par le CAUE et par un intervenant expérimenté. Une vidéo a été tournée tout au long de la demi-journée afin de pouvoir synthétiser le travail et le communiquer à toute la commune de Bonsoir-Chablais.

En démarrage des ateliers, une « Marche sensible et sensitive » en extérieur, a été organisée au centre-bourg, visant à observer, sentir, s'interroger sur les lieux.

La deuxième partie des ateliers s'est déroulée en intérieur, à la salle des fêtes, selon un protocole permettant de garantir les distances sanitaires. Elle avait pour objet de restituer les sensations et observations de chacune et chacun lors de la marche, par la création d'une « carte sensible collective », coanimée par le CAUE et un intervenant expérimenté.

Les résultats issus des deux modules proposés permettront d'alimenter la réflexion dans le cadre du diagnostic de l'étude CAUE et seront à ce titre intégrés au schéma directeur du bourg.

CADRE DE VIE



MINI-ENQUÊTE HABITANTS : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

VOTRE PROFIL :

▪ Homme / Femme : - Age :

RÉSIDENT AU QUARTIER :

Bons	Choulex	Le Loyer	Gervais	Marclay
Brens	L'enclos	Le Pautey	Les Charmottes	Saint-Didier
Chez les Blancs	La Pralys	Les Belossy	Les Granges	Vessonex
Chez Moachon	Langin	Les Champs	Les Maréchaux	Graizier

NOUS VOUS SOLLICITONS SUR LES THÉMATIQUES SUIVANTES CAR ELLES ONT DU SENS POUR LE BOURG ACTUEL ET POUR SON DEVENIR :

- Équipements publics (*localisation, capacité, fonctionnement, interaction entre équipements*)
- Espaces publics (*qualité de traitement, de revêtements, de fonctionnement*)
- Services, commerces, animation (*qualité de vie, d'animation commerciale et de services*)
- Logement
- Patrimoine et paysage (*qualité de conservation, restauration, mise en valeur des patrimoines locaux et des paysages*)
- Mobilités (*qualité de développement de la multimodalité et des mobilités « douces » et « actives », qualité de gestion des problèmes liés à la circulation ou l'accès*)

« En lien avec une thématique de votre choix (vous pouvez choisir une thématique différente par réponse), nous vous demandons de dire et expliquer pourquoi »

L'ÉVOLUTION LA PLUS NÉGATIVE DE VOTRE COMMUNE CES DIX DERNIÈRES ANNÉES, EN MATIÈRE D'URBANISME ?

- Thématique choisie :
- Évolution :
- Pourquoi :

L'ÉVOLUTION LA PLUS POSITIVE DE VOTRE COMMUNE CES DIX DERNIÈRES ANNÉES, EN MATIÈRE D'URBANISME ?

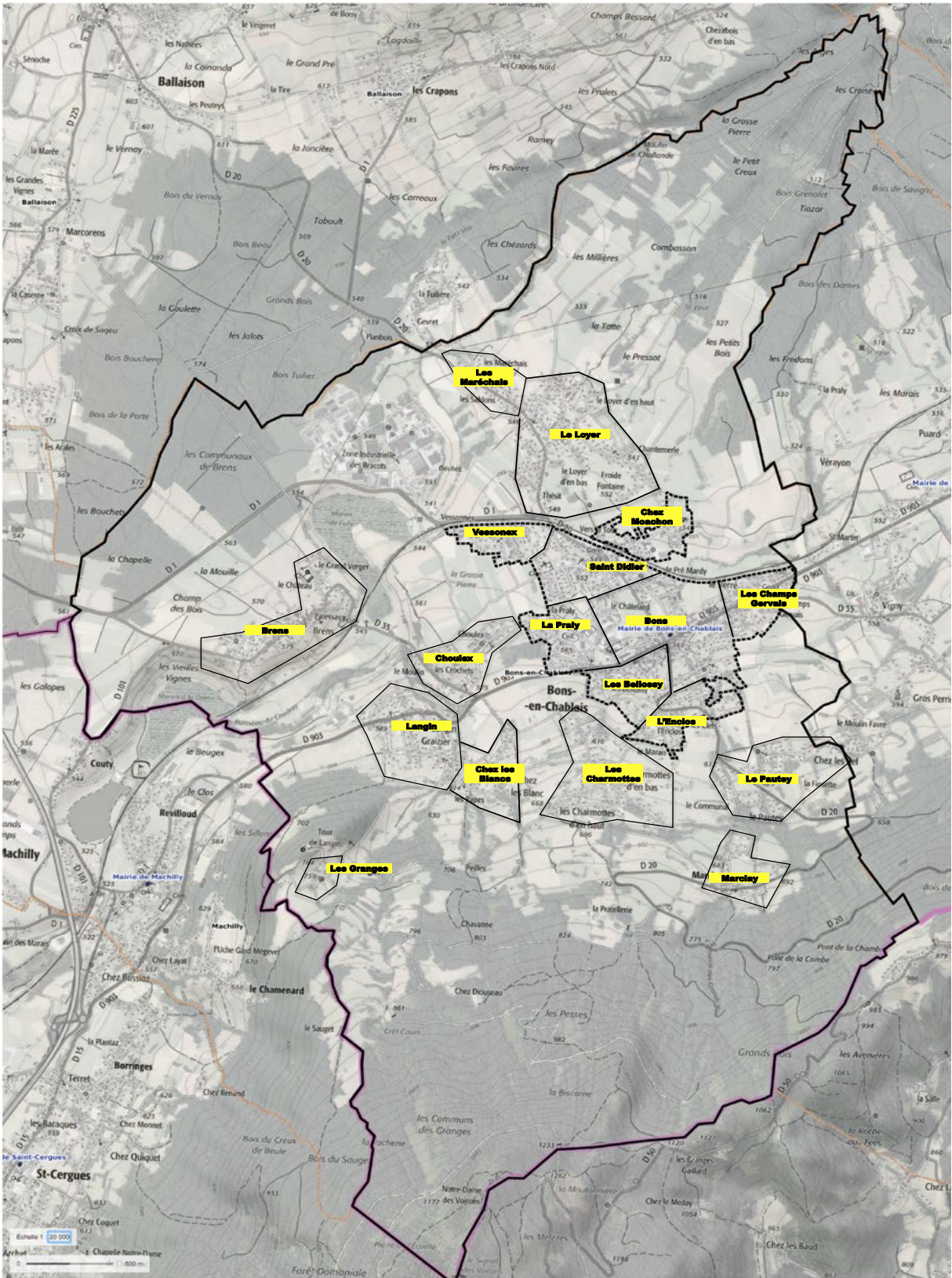
- Thématique choisie :
- Évolution :
- Pourquoi :

ET POUR LES 10 À 15 ANS À VENIR : QUEL EST LE SUJET IMPORTANT POUR VOUS ?

- Thématique choisie :
- Sujet important :
- Pourquoi :



REPÉRAGE SIMPLIFIÉ DES PRINCIPAUX QUARTIERS D'HABITAT DE BONSENCHABLAIS





ENVIRONNEMENT



NOUVELLE DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE À BONNS



LA NOUVELLE DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE BONNS-EN-CHABLAIS
EST EN SERVICE DEPUIS LE JEUDI 18 MARS 2021.

LE NOUVEL ÉQUIPEMENT A OUVERT SES PORTES RUE DE CORNILLAT,
AU SEIN DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES BRACOTS.
L'ANCIENNE DÉCHETTERIE, INSTALLÉE JUSQUE-LÀ EN ENTRÉE DE ZONE,
SERA EN CONSÉQUENCE FERMÉE AU PUBLIC;
UNE RÉFLEXION EST LANCÉE POUR DÉCIDER DU DEVENIR DE CE SITE.



Le coût total de la réalisation de la nouvelle déchetterie se porte à 1,8 million d'euros TTC, hors frais d'étude. Le chantier a été intégralement financé par Thonon Agglomération.

FACILITER LA CIRCULATION ET GARANTIR LA SÉCURITÉ DES USAGERS

Ce nouvel équipement permet de répondre à la fréquentation très importante et toujours croissante de la déchetterie de Bons-en-Chablais : celle-ci accueille jusqu'à 500 véhicules par jour en période de forte affluence et reçoit en moyenne 4 500 tonnes de déchets par an. La nouvelle déchetterie a ainsi été aménagée sur une parcelle de 7000 m², soit une surface bien plus importante que l'ancienne, qui se limitait à 2500 m².

La circulation des véhicules et les manœuvres des camions de collecte seront facilitées. Les aménagements respectent par ailleurs les nouvelles normes en vigueur,

notamment en matière de sécurité : des garde-corps, constitués d'un muret et d'une bavette permettant de faire glisser les déchets dans les bennes, ont été installés pour rendre impossible toute chute.

Quatorze bennes sont accessibles depuis le quai, permettant notamment le dépôt des déchets verts, des gros cartons, du bois, de la ferraille ou encore des encombrants.

DES ZONES D'EXPLOITATION ÉTENDUES

Des locaux sont affectés à la collecte des déchets plus spécifiques et/ou dangereux : déchets diffus spécifiques (peintures, produits de jardinage, solvants...), déchets d'équipements électriques et électroniques, ou encore lampes, néons... Les nouvelles zones d'exploitation permettront également le stockage de composteurs. Lorsque la future ressourcerie verra le jour dans l'agglomération, les objets récupérés y seront également conservés avant leur transfert. Les gardiens assurant l'accueil et la gestion du site disposent de locaux propres.

ENVIRONNEMENT



DE NOUVELLES FILIÈRES DE COLLECTE

Grâce au dimensionnement plus important de ce nouvel équipement, deux nouvelles filières de collecte sont mises en place :

- La collecte des meubles usagés (en partenariat avec l'éco- organisme Eco-Mobilier) : quel(s) que soit(en) le(s) matériau(x) composant le meuble et son état, celui-ci peut être déposé dans la benne, même s'il comprend un moteur ou de l'électronique, ou du verre. Il peut s'agir aussi bien de mobilier d'intérieur que d'extérieur. Les meubles usagés collectés seront ensuite triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.
- La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (en partenariat avec l'écoorganisme Ecosystem).

DES CONDITIONS D'ACCÈS INCHANGÉES

Comme les 4 autres déchetteries de l'agglomération (à Thonon-les-Bains, Douvaine, Sciez et Allinges), ce nouvel équipement conservera sa dimension intercommunale et sera donc accessible aux habitants des 25 communes de Thonon Agglomération.

UN ACCÈS SUR VIGNETTE UNIQUEMENT

L'accès est toutefois réservé aux usagers s'étant procurés une vignette à apposer sur le pare-brise de leur véhicule. Cette vignette est disponible en mairie. Elle est attribuée sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile. Plusieurs vignettes peuvent être retirées en fonction du nombre de véhicules utilisés. Les usagers en étant déjà dotés n'auront pas de démarche nouvelle à faire pour accéder à la nouvelle déchetterie.

OUVERTURE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Lundi : 8h-11h45 // 13h30-17h30
Mardi : 8h-11h45 // 13h30-18h
Mercredi : Fermée
Jeudi : 8h-11h45 // 13h30-17h30
Vendredi : 8h-11h45 // 13h30-17h30
Samedi : 8h-11h45 // 13h30-17h30

OUVERTURE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 MARS

Lundi : 8h30-11h45 // 13h30-17h
Mardi : 8h30-11h45 // 13h30-17h
Mercredi : Fermée
Jeudi : 8h30-11h45 // 13h30-17h
Vendredi : 8h30-11h45 // 13h30-17h
Samedi : 8h30-11h45 // 13h30-17h

La déchetterie est fermée
les dimanches et jours fériés.

La limite d'apport reste fixée à 2m³ de déchets
par jour par usager.

RENSEIGNEMENTS :

Thonon Agglomération 04 50 31 25 00

SITE INTERNET : thononagglo.fr

APPEL À MOBILISATION

Réduire les déchets, agir pour lutter contre les dépôts sauvages, sensibiliser les familles, les associations, les commerçants et les entreprises aux bons réflexes, créer des événements dans la ville autour de la question des déchets avec la participation des habitants. Changeons ! Nous sommes prêts et vous ? Nous avons besoin de vous, rejoignez-nous !

C'est en substance l'appel à mobilisation que la commission Eco-responsabilité va lancer pour susciter votre participation, votre implication quant aux actions nécessaires à venir dans

ce mandat sur la transition énergétique, l'environnement et le développement durable de notre commune.

Nous préparons différentes actions et communication pour réussir le pari d'une gestion propre et responsable de nos déchets ménagers recyclables et non recyclables. La contribution des familles, des associations, des commerçants et des entreprises donnera plus de force, plus d'efficacité si nous nous rapprochons pour échanger et partager les idées. Tout est à construire, une page blanche reste à écrire, et plus tard... à recycler...

PROJETS EN COURS



LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



“ VOUS ÊTES TRÈS NOMBREUX À CONTACTER LA MAIRIE POUR DES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE. VOUS AVEZ RAISON ! QUE CE SOIT DANS LES HAMEAUX OU AU CENTRE-VILLE, LA MOBILITÉ DEVIENT DIFFICILE. ”

La sécurité est l'affaire de tous et en premier lieu celle des usagers. Conducteurs, pensez aux deux roues et aux piétons. Piétons, cyclistes, utilisateurs de trottinette, etc. le code de la route vous concerne.

Les infrastructures jouent bien sûr un rôle important. Malgré les efforts des précédentes municipalités, le manque de trottoirs et de pistes cyclables devient criant. Des travaux sont en cours (avenue du mont de Boisy), d'autres à programmer :

- Réfection des enrobés rue de la Plaffe.
- Pacification de la circulation rue de chez Moachon et avenue de Saxel.
- Réflexion sur le sens de circulation rue de la grotte.
- Sécurisation de l'entrée ouest de Langin.
- Prolongement du trottoir le long de l'avenue Louis Armand coté ZAC des Prés de la Colombière jusqu'à la rue de la Scie.
- Création d'une piste cyclable reliant la mairie à la rue des Sports.

- En commun avec la commune de Brenthonne, réalisation d'une piste cyclable Brenthonne-collège.
- Réalisation d'un maillage général de la commune en trottoirs, pistes ou bandes cyclables.

Malheureusement, pour des raisons budgétaires et de planification, l'ensemble de ces travaux ne pourra se faire rapidement. C'est pourquoi la mairie a mandaté le conseil d'urbanisme et environnement de Haute-Savoie (CAUE 74) pour réaliser une étude globale sur l'avenir de notre commune. Bien sûr, la mobilité en est l'un des axes majeurs. Les résultats seront rendus début 2022.

À l'issue de cette étude, une planification précise des travaux évoqués ci-dessus, et d'autres encore, sera réalisée afin de les budgéter tout au long du mandat. Comme vous le voyez, la sécurité routière fait partie de nos préoccupations, même s'il nous est impossible de répondre à tous de manière individuelle.

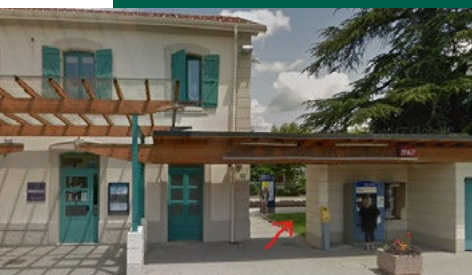
DEUX NOUVEAUX ABRIS À VÉLO



Pour les utilisateurs du Léman Express et autres amoureux du vélo, deux abris à vélo sécurisés ont été installés par la SNCF à la demande de la mairie. Huit places supplémentaires sont ainsi disponibles à l'arrière de l'abri voyageur côté Thonon, quai E, accessible par le cheminement à droite du bâtiment voyageur.

Petit rappel : la circulation

sur le quai SNCF doit se faire uniquement à pied en poussant le vélo. Cette infrastructure complète les nouveaux appuis à vélo installés sur la place du marché. D'autres installations facilitant l'utilisation des modes actifs (marche à pied, vélo, V.A.E. véhicule à assistance électrique, trottinette, overboard, etc.) sont d'ores et déjà programmées.



VIE ÉCONOMIQUE



BONS-EN-CHABLAIS MOBILISÉ POUR LE COMMERCE ET L'ARTISANAT



L'ANNÉE QUI VIENT DE S'ÉCOULER A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT DIFFICILE, AVEC DE LOURDES CONSÉQUENCES POUR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET L'ARTISANAT.

C'EST POURQUOI NOUS INVITONS NOS CONCITOYENS À RÉSERVER LEURS ACHATS AUPRÈS DE NOS COMMERÇANTS ET DE NOS ARTISANS.



Au-delà de cette crise, l'activité économique reste un atout pour notre ville, permettant ainsi de la rendre attrayante.

La commune de Bons-en-Chablais est aussi en pleine mutation. La création d'un centre bourg composé des Prés de la Colombière, des avenues du Jura, du Léman et de la Gare, a pour objectif de dynamiser la commune et de créer un espace de vie collectif. Ce sont les activités du commerce et de l'artisanat qui animent, permettent l'échange et créent du lien.

Partant de ces constats, la municipalité s'engage dans une action de développement de l'activité économique de ce nouveau centre-ville. Nous avons confié à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et ainsi qu'à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) une mission d'appui pour donner une nouvelle énergie, un nouvel essor à notre commerce du centre-ville.



CETTE MISSION VA COMPORTER DEUX AXES PRINCIPAUX :

- Analyser les freins de la dynamique commerciale (une enquête est d'ailleurs en cours auprès de l'ensemble des professionnels de l'économie de proximité),
- Animer un groupe composé de commerçants, d'artisans, de restaurateurs, d'associations et d'élus pour définir les besoins et un plan d'action pour les années 2021/2022.



Avec la CCI et la CMA, nous avons choisi d'impliquer commerçants, artisans et habitants dans le processus de définition d'un plan d'action car c'est l'engagement de tous qui permettra de créer cette nouvelle dynamique. Le groupe de travail rendra ses conclusions à la fin de l'été.

Nous comptons sur vous.

VIE ÉCONOMIQUE



BIENVENUE SUR LA COMMUNE



C'EST AVEC GRAND PLAISIR QUE
NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À...



OBOCOLOCO

Épicerie Éco Responsable

Rue de la Goliasse

obocoloco@gmail.com



LE RACINE

Coffee Truck

Food Truck ouvert le vendredi de 6h00 à 12h00.

Situé place de la Gare

ross.skeate@leracinecoffee.com



DOC SMARTPHONE 74

Réparation smartphone et tablette toutes marques

51 avenue du jura

07 86 20 71 10

contact@doc-smartphone74.fr

doc-smartphone74.fr



CHANGEMENT D'ADRESSE :

Le pressing, dépôt de linge,
anciennement 51 avenue du Jura
à Bons-en-Chablais, a déménagé au local
de l'ancienne Boucherie « La Rotonde ».

Il proposera désormais,
un service couture et retouche.



PROCHAINEMENT LA PAROLE AUX COMMERÇANTS



Les membres de la commission développement économique - tourisme ont décidé de proposer aux commerçants de la commune de les faire connaître aux Bonsois par le biais d'un article dans ce nouveau magazine.

Pour cela, ils vont aller à leur rencontre et vous pourrez ainsi découvrir dans chaque édition un nouveau portrait.



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE THÉÂTRE ET DANSE



LE QUAI DES ARTS, L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, THÉÂTRE ET DANSE DE BON-EN-CHABLAIS (EMMTD) EST UN LIEU MAJEUR D'ÉDUCATION ARTISTIQUE, ET PROPOSE UN LARGE CHOIX D'ACTIVITÉS DISPENSÉES PAR UNE ÉQUIPE DE 25 PROFESSEURS DIPLÔMÉS ET INVESTIS POUR TRANSMETTRE À PRÈS DE 500 ÉLÈVES LA PASSION ARTISTIQUE.



L'EMMTD participe activement au rayonnement culturel de la ville par un éventail riche d'actions et de projets artistiques. Elle est placée sous l'autorité du Maire et dépend de la REPEM (Régie Personnalisée de l'École de Musique, Théâtre et Danse) située dans les locaux de la Mairie.

Ce ne sont pas moins de **16 instruments** qu'enfants, adolescents et adultes peuvent pratiquer en cours individuels et collectifs à travers un cursus d'apprentissage varié et adapté à chaque âge. Cet apprentissage instrumental est accompagné d'un

apprentissage musical théorique permettant à l'élève de suivre un cursus pédagogique complet et diplômant.

Plusieurs styles de **danse** et **gym douce** sont également proposés au sein de l'école, ainsi que des **ateliers de théâtre** et des **cours de chant** pour enfants, adolescents et adultes.

Associée à l'équipe pédagogique de l'école élémentaire de Bons-en-Chablais, l'EMMTD joue également un rôle important dans le dispositif « Orchestre à l'École » et « Musique à l'École ».

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



Malgré les efforts fournis pour maintenir la qualité de son enseignement, l'**EMMTD** a souffert des contraintes imposées par la crise sanitaire actuelle. Cependant cette période compliquée n'a en rien altéré la motivation et les projets de l'école qui a su rebondir, s'adapter et tirer un enseignement de cette période difficile.

Ainsi, ses jeunes élèves musiciens sont actuellement préparés par leurs professeurs à la représentation d'auditions/évaluations qui se dérouleront entre mars et juin 2021.

EN DIRECT, LIVE

Grâce à l'aide de quelques membres de l'association des parents d'élèves, ayant des compétences dans le domaine, ces prestations seront diffusées « en live » pour donner la possibilité aux proches des élèves d'y assister, de chez eux, en direct. Nous les remercions chaleureusement.

RENDEZ-VOUS DE MAI À JUIN

En outre, dans le cadre de l'accès à la culture pour tous et en vue de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, l'Ecole de Musique, Théâtre et Danse de Bons-en-Chablais propose de présenter, dans le courant des mois de mai à juin 2021 au sein de plusieurs établissements scolaires, divers instruments aux élèves de CP et CE1.

**MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR**

Cette période de pandémie a en effet mis en exergue l'importance du numérique en tant qu'outil indispensable pour assurer la continuité pédagogique et la communication.

Ainsi, afin de s'inscrire dans cette rapide évolution de la modernisation des méthodes d'apprentissage, l'EMMTD travaille à l'élaboration de divers projets pour cette rentrée 2021 comme l'introduction des outils numériques au sein de ses classes de Formation Musicale et la création d'une classe de MAO (Musique Assistée par Ordinateur).

NOUS SUIVRE DE CHEZ VOUS

La communication de notre école s'enrichit également par l'ouverture d'un compte Instagram (emmtdbons) et d'un compte Facebook (Emmtd Bons En Chablais) ainsi que d'une page Facebook (« Notre école a des talents »). Notre présence sur les réseaux sociaux témoigne de l'activité artistique qui continue. Suivez-nous !

L'école se projette mais continue également à nourrir son actualité autant que les contraintes sanitaires le permettent.

**ÉCOLE MUNICIPALE
DE MUSIQUE, THÉÂTRE ET DANSE**

QUAI DES ARTS
214, avenue de la Gare
74890 BONS EN CHABLAIS
04 50 87 06 39
emtdbons@orange.fr

 emmtdbons
 Emmtd Bons En Chablais



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



LA NUIT EST BELLE

Le vendredi 21 mai 2021 a eu lieu la deuxième édition de « la nuit est belle » ! »

Comme en 2019, Bons-en-Chablais s'est jointe à l'ensemble des communes transfrontalières du Grand Genève engagées dans la démarche. Le conseil municipal a décidé d'éteindre son éclairage public pour une nuit.

“ LE 21 MAI EST UNE DATE QUI N'A PAS ÉTÉ CHOISIE PAR HASARD. AVEC UNE LUNE 3/4 PLEINE, AU CŒUR DU PRINTEMPS, DES CONDITIONS FAVORABLES SERONT RÉUNIES POUR L'OBSERVATION ET L'ÉCOUTE DE LA FAUNE CRÉPUSCULAIRE. ”



UN POINT SUR LES ASSOCIATIONS ET LA COVID 19

“ DEPUIS SEPTEMBRE, CONFINEMENT, DÉCONFINEMENT ET COUVRE-FEU SE SUCCÈDENT DÉROUTANT TOUTES LES BONNES VOLONTÉS. ”

L'année 2020 et le début de 2021 ont mis à mal nos associations à différents niveaux. Pour le secteur sportif, plus de compétitions ou de rencontres extra sportives ; pour le secteur culturel plus de manifestations, plus de fêtes, de concerts, d'expositions et pour nos aînés plus de sorties ou de retrouvailles le jeudi après-midi d'où un sentiment d'isolement encore plus grand pour eux.

Il est difficile de se passer d'une activité sportive ou culturelle qui, par nature, permet de s'évader, de s'aérer ou de profiter d'un loisir bénéfique à son épanouissement personnel. Les associations souffrent de ne pouvoir dispenser leurs enseignements. Pratiquement toutes ont dû suspendre leurs activités. Un grand nombre de manifestations prévues dans les mois qui viennent vont

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



sans doute être reportées ou annulées. Comme d'autres, le secteur associatif est sinistré et c'est tout un lien social qui est mis à mal. Présidents, bénévoles et adhérents de nos associations sportives, culturelles, caritatives et événementielles traversent des temps très difficiles. Souhaitons que, dans le respect des mesures sanitaires, nos associations puissent préparer des jours meilleurs et renouer avec leurs activités.

La municipalité fait le maximum pour faciliter l'accès aux équipements extérieurs et soutenir les associations dans l'enseignement aux plus jeunes. Par leur dynamisme, les associations bonsoises jouent un rôle essentiel dans la vie de notre commune. Les membres de la commission vie associative n'ont pas pu les réunir mais restent à leur écoute.

Si besoin, les associations sont invitées à prendre rendez-vous avec les élus pour faire un point sur leur situation et voir ensemble le soutien que la commune peut leur apporter. Pour cela, il suffit de contacter le service vie locale par mail :

vielocale@bons-en-chablais.fr.

L'été arrive. Si la situation est éminemment difficile avec des annulations et reports de manifestations, petit Corona ne nous mettra pas à bas. Restons patients et responsables et espérons que cette situation évolue favorablement pour que la vie associative puisse rapidement reprendre ses droits.

Pour la mise à jour de nos fichiers, nous invitons chaque association à adresser au service vie locale :

vielocale@bons-en-chablais.fr

Le compte rendu de leur dernière assemblée générale, la composition de leur bureau, coordonnées téléphoniques et e-mail, notamment après chaque nouvelle élection.

Nous vous en remercions par avance.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG



LE DON DU SANG EST
UN VRAI DON DE SOI,
UN DON DE VIE !



Parce que chaque don est important, il est nécessaire de continuer le combat. Les réserves actuelles sont faibles et l'EFS (Établissement français de Sang) ne cesse de lancer des appels.

Bonsois, Bonsoises, on compte sur vous pour participer à nos prochaines collectes 2021, qui auront lieu à la Salle Polyvalente de Bons-en-Chablais, dans le respect des gestes barrières et des mesures sanitaires en vigueur.

À VOS AGENDAS

Le jeudi 27 mai

le jeudi 19 août

Le jeudi 4 novembre

À la salle Polyvalente de 15h00 à 19h30

**AMICALE DES DONNEURS DE SANG
DE BON-EN-CHABLAIS**

f Don du sang Bons en Chablais

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



HARMONIE DE BONS-EN-CHABLAIS

Chers amis mélomanes, en cette année si particulière où nous n'avons eu ni les répétitions, ni nos concerts, ni les manifestations habituelles, vous nous manquez ! Nous espérons qu'il en est de même pour vous. Mais pendant ce temps nous ne chômons pas.

Pour mieux préparer nos retrouvailles, nous avons passé commande d'un morceau original pour orchestre d'harmonie et batterie fanfare auprès du compositeur Lionel RIVIERE pour jouer en collaboration (featuring) avec la Batterie-Fanfare l'Écho des Voirons.

“ NOUS ESPÉRONS POUVOIR REPRENDRE RAPIDEMENT LES RÉPÉTITIONS ET PARTAGER AVEC VOUS UN CONCERT INÉDIT AUTOUR DE CETTE COMPOSITION. ”

Nous venons également de renouveler nos costumes et nous nous projetons sur l'organisation de nos traditionnels (concert, aubade, choucroute, fête de la musique avec le comité des fêtes...) pour être fin prêt au retour des jours meilleurs.

Nous restons dynamiques et optimistes en n'oubliant pas de vous rappeler que vous êtes les bienvenus si vous voulez intégrer nos rangs, sortez votre instrument du placard, et venez sans autre, c'est le grand moment pour reprendre !



HARMONIE Bons-en-Chablais
BONS-EN-CHABLAIS

*Répétitions dès que possible
tous les vendredi soirs :
20h15 à 22h30 au Quai des arts*

HARMONIE BONS-EN-CHABLAIS

harmonie.bons@gmail.com

Le directeur : Laurent BEL
laurent.bel0935@gmail.com
06 82 55 62 93

COMITÉ DES FÊTES SALON DES VINS

Afin d'éviter une deuxième année blanche, le salon des vins de la Vallée du Rhône organisé en collaboration avec Vins en Fête s'est tenu en « clique et vient chercher ».

Les vigneron·nes se sont tenus à la disposition des intéressés pour les commandes et encaissements et les membres du Comité des Fêtes de Bons-en-Chablais ont assuré le dispatch et la livraison.

La distribution s'est déroulée sur le parking de la salle des fêtes le samedi 20 et le dimanche 21 mars. De nombreux habitués étaient au rendez-vous.

Le comité des fêtes a pu compter sur leur fidélité et se sont fait une joie de tous les revoir.

L'Équipe du Comité des Fêtes de Bons-en-Chablais.

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



L'AVANT-GARDE DE BONS-EN-CHABLAIS

L'AGB (avant-garde de Bons-en-Chablais) c'est avant tout une histoire de femmes, d'hommes et d'enfants, regroupés autour des valeurs de rassemblement, de plaisir de pratiquer, de compétition et de convivialité. Plaisir de s'entraîner, de jouer, d'arbitrer, de s'encourager et de faire grandir chacun des licenciés du club, et l'histoire dure depuis bientôt 100 ans puisque le club sera centenaire en 2023 !

Depuis quelques années, le seuil des 300 licenciés est largement atteint. L'effectif grandissant, le club se structure, une trentaine de bénévoles encadrants et une vingtaine de personnes forment le comité. Les bénévoles sont notre trésor et ceux-ci transmettent à merveille les valeurs humaines du club tous les weekends sur les terrains du Chablais et du département.

Nous accueillons des joueurs de Bons mais aussi des communes alentour, cette tradition d'accueil étant essentielle dans notre association.

L'AGB c'est, avant le football, un projet social et solidaire. Nous essayons de transmettre autant de valeurs que de compétences à nos jeunes joueuses et joueurs. Pour se faire, nous avons pérennisé nos deux apprentis BPJEPS, puis BMF (brevet de moniteur de football), Robin LHEUREUX et Enzo PULEDDA, en leur proposant un contrat en CDI, malgré ces temps difficiles.



Le travail effectué nous a permis d'obtenir le label espoir FFF en 2018, et de créer, en lien avec le collège François MUGNIER et le district de football HSPG, notre académie rouge et bleue, classe foot à horaires aménagés ouverte en septembre 2019 sous le contrôle de Bedjan KESHAWARZ, de Robin et Enzo, que nous allons ouvrir aux féminines à la rentrée 2021, sur les 4 années de collège (6^{ème} à la 3^{ème}).

Nous espérons postuler au label « excellence » de la fédération, accéder aux compétitions de ligue LAURA (ligue Auvergne Rhône-Alpes) en foot à 11 chez les jeunes, tout en conservant et en développant nos valeurs de convivialité et de football pour tous.

Septembre 2021 sera, nous l'espérons tous, un retour à la normale, où nous pourrons à nouveau vous accueillir sans restriction.

Un grand merci à nos partenaires qui nous soutiennent.

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DE SAVOIE

Ce 18 décembre 2020 notre président fondateur de la Section de Bons-en-Chablais, André Duperrier nous a quittés pour rejoindre la grande famille de ses aïeux. Nous saluons son dynamisme et sa détermination pour faire découvrir la généalogie à un large public. Merci André pour cette initiative et ta petite équipe continuera ton projet.

Amis Bonsois qui souhaitez partir à la découverte de vos aïeux et cousins proches ou éloignés, nous sommes à

vos disposition pour vous aider dans vos recherches. Une base de 18 000 individus est disponible déjà. Elle s'enrichit chaque jour.

Vous pouvez nous contacter en envoyant un courriel à l'adresse pierre.aeschlimann@free.fr en attendant des jours meilleurs où nous pourrons reprendre nos permanences le samedi matin de 9h à 11h30 dans la salle d'accueil de la Mairie.

Pierre Aeschlimann, Président.

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



AMAP LE BONS PANIER

Une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) est une association qui a pour but de mettre en relation des producteurs locaux et des foyers du secteur désireux d'obtenir des paniers de produits de qualité, de saison (essentiellement bio) et à fréquence déterminée. Par leur engagement par contrat/s, les adhérents participent à recréer un lien éthique entre producteurs et consomm'acteurs, et faire vivre l'association.

L'AMAP 'Le Bons Panier' regroupe les produits locaux suivants : légumes, divers produits laitiers, pain (toutes les semaines), œuf, fromage d'abondance, fromage de chèvre (toutes les 3 semaines, en alternance), pâtes sèches (tous les mois) et occasionnellement d'autres produits (miel, poisson du lac, cosmétiques). Prochainement, des fruits seront proposés.

En théorie, les « Amapiens » s'engagent sur une année calendaire, avec choix des quantités et/ou produits en début d'année. Des prises de contrat ou modifications de contrat sont aussi possibles en cours d'année.

Les distributions des paniers ont lieu les mardis de 18h à 19h15 (17h15 à 17h40, horaires adaptés selon l'heure du couvre-feu) sous la Grenette (en face de la gare de Bons).

RENSEIGNEMENTS

lebonspanier.fr
lebonpanier@gmail.com

LES BASQUETTES FUMANTES

MARCHE ET COURSE À PIED POUR DÉBUTANTS À CONFIRMÉS

L'association des Basquettes Fumantes a vu le jour en 2008 grâce à une passion commune entre copains bonsois : la course à pied. L'idée était de proposer au plus grand nombre un moment sportif et convivial autour du Chablais. L'idée lancée, l'association s'épanouit autour de deux activités : la marche et la course à pied.

Depuis plus de 10 ans, l'association ne cesse de grandir et d'évoluer avec ses membres. Les circuits sont adaptés en fonction des envies et des attentes des marcheurs et coureurs. Des sorties trimestrielles sont organisées : manifestations gourmandes, courses sportives et grandes randonnées avec repas.

Aujourd'hui, elle rassemble pratiquement une centaine de membres actifs. L'esprit de l'association se veut avant tout chaleureux et convivial ; ici l'esprit de compétition n'est pas recherché par le plus grand nombre cependant les participations aux compétitions sportives permettent des challenges en groupe très motivants. Il ne vous reste

plus qu'à lacer vos chaussures et venir faire une sortie avec nous.

POUR NOUS REJOINDRE :

- RDV tous les lundis et jeudis à 19h sur le parking de l'école de Bons (le parking entre le skate park et l'EHPAD).
- Venez comme vous êtes avec seulement une paire de baskets, un gilet jaune et une frontale.
- Reprise & Débutant : Le jeudi le groupe se divise en 2 pour créer un groupe tout niveau et un groupe "reprise/débutant".
- 20€ / an seulement !
- Infos & Inscriptions : lesbasquettesfumantes.fr et 06 13 50 27 56

SPÉCIAL COVID :

- Pendant la période du couvre-feu les entraînements ont lieu le samedi à 9h par groupe de 6.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour courir mais il est fortement recommandé lors du rassemblement au point de RDV.

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



ARRÊTE TON CINÉMA



L'ASSOCIATION « ARRÊTE TON CINÉ !! » REGROUPE DES BÉNÉVOLES PASSIONNÉS
AUTOUR DE LA RÉALISATION DE PROJETS CINÉMATOGRAPHIQUES.



Créée à Bons en 2015 par des locaux, Alain Dufrêne, Charlotte Gindre et Pierre Le Reste, « Arrête ton ciné !! » se lance dans sa première production, « Sburz », une web-série en six épisodes, racontant les aventures tragi-comiques d'une bande de personnages hauts en couleur, dans un univers où les zombies vivent auprès des humains, avec les nécessaires questions pratiques et sociales que cela implique.



Benji, Stan, Franck et Michelle, membres d'une unité spéciale, le SBUR (Service Bio Sécurité d'Urgence), et leur zombie de compagnie Simon, interviennent lorsque la vie avec les zombies domestiqués dérape. S'ils ne sont pas nourris correctement, par une pâtée spéciale vendue par le gouvernement, les zombies redeviennent agressifs et dangereux.

Chaque épisode dure une vingtaine de minutes et est en accès libre sur Youtube. Tout est 100% local : décors, costumes, maquillages, acteurs, scénaristes... regroupant une équipe de 35 personnes venant du Chablais, la région genevoise et l'arc lémanique étendu.

Après deux ans de production (on tourne sur nos temps libres), la série se termine en février 2018. L'équipe prend une pause de quelques semaines avant de se relancer dans son plus gros projet : la réalisation d'un long-métrage.

Le film, « La Flèche », dont le teaser est disponible sur Youtube (« La Flèche (2022) - Teaser ») est en plein tournage, après une année 2019 consacrée à l'écriture.

Initialement prévu pour 2021, le film sortira selon toute vraisemblance à l'été 2022 ; la production s'est vue ralentie par la Covid, et s'adapte suivant les mesures.

C'est quasiment la même équipe que pour Sburz, avec de nouveaux renforts ; le film regroupe quarante personnes travaillant activement sur le projet, de l'écriture à la musique.

Objectif : diffuser notre long-métrage dans les salles locales avant sa sortie sur Youtube.



ARRÊTE TON CINÉ

Intéressé par notre projet,
envie d'en savoir plus, nous soutenir ?

N'hésitez pas à nous contacter :
arretetoncine74@gmail.com

📷 « arrete_ton_cine ».

f « Arrête ton ciné !! »

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



RÉOUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

“ VOTRE MÉDIATHÈQUE A ROUVERT
SES PORTES DEPUIS
LE MARDI 27 AVRIL ! ”

HORAIRES

L'équipe vous accueillera désormais
le mardi de 16h à 18h,
le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
et le samedi de 9h30 à 12h30.

Le Drive reste disponible le vendredi de
14h30 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 11h30.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'ANIMATIONS

*(sous réserve des directives gouvernementales
et sous respect du protocole sanitaire)*

1 fois par mois à partir de septembre 2021

ATELIERS PHILO

Pour les enfants de 6 à 11 ans

Octobre 2021

ATELIER MANGA AVEC NORÉKAKU

Pour les jeunes de 11 à 15 ans

Samedi 23 octobre 2021

ATELIER D'ILLUSTRATION

Dans le cadre du Festival des P'tits Malins
Pour les enfants à partir de 5 ans

Automne 2021

GÉORGIE, HORS DU TEMPS

Conférence illustrée par Nicolas Pernot
Tout public

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

RÉTROSPECTIVE

La cérémonie du 8 mai 2021 s'est déroulée de manière restreinte compte-tenu de la situation sanitaire actuelle. L'anniversaire de la victoire de 1945 a été célébré en présence de Monsieur le Maire, du Président de l'association des anciens d'AFN, de deux porte-drapeaux, de deux clairons de l'Echo des Voirons et d'élus.

Une gerbe a été déposée sur chaque monument aux morts : Saint-Didier, Bons et Brens.

Les habitants ont pu « assister » à la cérémonie grâce à la vidéo diffusée en direct. À voir ou à revoir sur la page Facebook Ville de Bons en Chablais.



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



LA PLACE DE BONS

UNE PROPRIÉTÉ CONTESTÉE

L'an 1840 vit la mort du dernier marquis de Coudrée, Prosper-Gaétan d'Allinges.

Ses héritiers, Alfieri di Sostegno et Cavour, futur artisan du rattachement de la Savoie à la France, mirent en vente la plus grande partie de ses biens du Chablais, donc ceux de Bons, notamment la place. L'acquéreur en fut le médecin Joseph-Marie Truffat. S'ensuivit un long procès entre ce médecin et la commune, au sujet de la propriété de la place, procès qui donna raison au médecin, y compris en appel à Chambéry. Mais le médecin mourut célibataire. Ses biens parvinrent à son frère, le révérend Paulin Truffat, supérieur de la Royale Maison de Superga, au-dessus de Turin.

Ce dernier, à sa mort survenue en 1864, légua à la commune la place contestée, ainsi qu'une somme d'argent destinée à y faire aménager une gracieuse fontaine. On y ajouta la pose de bornes de granit. Des platanes remplacèrent les noyers centenaires qui l'ombrageaient.

Ainsi la commune de Bons est redevable au révérend Truffat pour sa place principale, qui a appartenu pendant des siècles aux seigneurs de Langin et Grezyier.

D'HIER À DEMAIN

À l'époque, l'économie dominante est essentiellement agricole : peu de maisons, qui n'abritent qu'un cheval, ou un autre animal de trait ou de transport, et donc le fourrage nécessaire à la subsistance de ce dernier ; les bovins sont omniprésents, même au centre du bourg...

Il est dès lors aisé de se représenter la place telle qu'elle était depuis toujours, et comme on n'imagine pas qu'elle ait été : environnée de maisons toutes précédées d'un placage (emplacement), occupé pour moitié par un fumier, le purin ruisselant à ciel ouvert, et même, au moment du procès qui opposait la municipalité au médecin Truffat, un fumier trônant au centre de la place, appuyé au mur du cimetière qui entourait encore l'église !

Un siècle et demi plus tard, la place, réduite en superficie, et certes embellie par les bâtiments qui l'environnent, notamment par sa mairie plusieurs fois rénovée et augmentée d'un étage, depuis la fusion de communes de 1966, est devenue le domaine de l'automobile, dont les axes de circulation canalisent le flux incessant et bruyant. Il est permis de rêver d'une prise de conscience qui aboutirait à humaniser à nouveau cet espace qui fut cadre de vie collective au cœur du village devenu ville.

Denis L. LAVY



EXPRESSION POLITIQUE



LISTE MAJORITAIRE

C'ÉTAIT IL Y A 1 AN !

L'élection de « Bons pour tous », était attendue par beaucoup, impensable pour d'autres, voire illégitime. Cependant, ce résultat permettait de concevoir autrement la gouvernance de la commune.

Penser cette élection illégitime, c'est nier les compétences mobilisées et le travail engagé bien avant le scrutin. Penser ainsi, c'est croire que le poste de Maire résulte de la cooptation d'un individu par une équipe installée.

Au contraire, nous sommes portés par la mise en avant de la commune et des bonsois, par l'investissement des élus, par la mobilisation de compétences permettant l'émergence d'idées, la construction de projets, la résolution des difficultés.

UN AN APRÈS, QUEL BILAN DE NOS ACTIONS ?

Certaines sont visibles : des moyens de communication étoffés, une solution de cantine à Saint Didier, des relations plus riches avec l'APEI, l'EHPAD et avec les associations, les parents d'élèves, les agriculteurs, les commerçants, les partenaires pour recenser les besoins et concevoir des solutions...

Certaines actions sont moins visibles : une politique RH visant un travail plus serein, le projet de cuisine centrale bien engagé, le dénouement du financement de la maison de santé pour obtenir les subventions, la sécurisation des bâtiments publics, l'assainissement des relations financières avec l'EPISMS (la Roselière), l'aide du conseiller énergie du SYANE pour rendre les bâtiments moins énergivores, la collaboration avec la CCI et la CMA pour dynamiser le commerce local, l'étude du CAUE pour planifier la commune sur le long terme à laquelle les habitants sont associés dès le mois d'avril...

Autant d'actions attendues qui permettront à notre ville, n'en déplaise à certains, de ne pas devenir une cité dortoir.

Se saisir de ces dossiers et de bien d'autres c'est œuvrer pour l'avenir en prenant la responsabilité de décisions politiques importantes.

BONS À VIVRE

CHÈRES BONSOISES, CHERS BONSOIS,

Les mois de mars et avril sont synonymes pour les collectivités de présentation des budgets. Cette année, le conseil municipal de Bons a retenu la date du 22 mars pour débattre du ROB (rapport d'orientation budgétaire).

Après examen des comptes de fonctionnement, en dehors des dépenses supplémentaires liées à la covid 19 pour mise en place des gestes barrières, le résultat des finances est en ligne avec les années précédentes. Nous sommes favorables au maintien des taux sur les taxes foncières bâties, non bâties et taxes d'habitation. En ce qui concerne la partie investissement du budget, nous aurions préféré que les orientations pour 2021 ainsi que la planification pour

les années suivantes (plan pluriannuel d'investissements) soient jointes à la note de synthèse, plutôt que de découvrir les chiffres le soir du conseil. Nous serons attentifs pour le vote des différents budgets lors du prochain conseil, et nous vous informerons.

Le président de l'agglomération Christophe Arminjon accompagné de Lionel Boulens DGS sont venus présenter lors de la séance du conseil privé du 26 février 2021, les avantages et inconvénients de l'intégration de la commune de Publier au sein de Thonon Agglomération. Suite à cette présentation claire et précise et au débat qui a suivi, nous sommes favorables à ce rattachement.

Les élus de la liste « Bons à Vivre »

VIE MUNICIPALE



QUESTIONNAIRE ESPACE LOISIRS INTERGÉNÉRATIONNEL



CE QUESTIONNAIRE A POUR BUT DE RÉCOLTER « VOS RÊVES » POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE DE LOISIRS EXTÉRIEUR INTERGÉNÉRATIONNEL SUR LA COMMUNE. AINSI MERCI D'Y INDICER LES ACTIVITÉS ET LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET URBAINS QUE VOUS AIMERIEZ Y TROUVER.



VOUS ÊTES :

- ☐ Une femme
- ☐ Un homme

VOUS AVEZ :

- ☐ Entre 16 et 25 ans
- ☐ Entre 25 et 50 ans
- ☐ Entre 50 et 70 ans
- ☐ Plus de 70 ans

ADRESSE E-MAIL :

LOISIRS TOUT PETITS :

LOISIRS GRANDS ET ARRIÈRES GRANDS PARENTS :

LOISIRS ADOS :

SPÉCIFICITÉ LOISIRS FAMILLES :

LOISIRS PARENTS :





CONDITIONS URBANISTIQUE, ARCHITECTURALE ET D'ORGANISATION DE L'ESPACE POUR UNE BONNE COHABITATION ET FACILITER LES ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS SUR CE SITE :

EXEMPLE D'ESPACE EXTÉRIEUR INTERGÉNÉRATIONNEL APPRÉCIÉ (SI POSSIBLE AVEC DES RÉFÉRENCES POUR TROUVER DES DOCUMENTS)

REMARQUES LIBRES :

À déposer en Mairie ou à envoyer à mairie@bons-en-chablais.fr.
Élaboré en partenariat avec l'APE - Association des Parents d'Élèves des Écoles Publiques.



VIE MUNICIPALE



LES FINANCES PUBLIQUES



LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE DE BONS-EN-CHABLAIS SONT LES IMPÔTS DIRECTS, LES DOTATIONS DE L'ÉTAT ET LES FONDS FRONTALIERS.



Cet argent public est destiné à offrir du service et des équipements publics qui vont se matérialiser par des dépenses de fonctionnement (dépenses courantes, charges de personnel, subventions régies, associations, CCAS...) et des dépenses d'investissement (rénovation de la maison Sauthier, aménagement de l'avenue du Mont de Boisy...).

L'ensemble des dépenses et recettes prévues est présenté de manière équilibrée dans un budget de fonctionnement et dans un budget d'investissement. Ces budgets sont soumis au contrôle des services de l'état : le Préfet et le Comptable public.

Le Préfet exerce en lien avec la Chambre Régionale des Comptes un contrôle de légalité (conditions d'élaboration du budget, adoption et présentation des documents budgétaires) et un contrôle budgétaire (équilibre des budgets, respect du calendrier, sincérité des comptes, mention des dépenses obligatoires).

Le Comptable public (le payeur) est le garant de la bonne utilisation du cadre comptable des collectivités (M14) et de la régularité et de la légalité des dépenses et des recettes effectuées par l'ordonnateur (la mairie). En revanche, il ne peut pas juger de l'opportunité de la dépense.

Le processus budgétaire et les dépenses et recettes d'une mairie sont donc strictement contrôlés par l'État et il est peu probable qu'une commune « se mette dans le rouge ».

Les subventions de l'État, de la région et du département constituent une **des principales recettes d'investissement**. Depuis notre prise de fonction nous avons à cœur de ne perdre aucune subvention. L'obtention de ces subventions n'est pas évidente car il y a des contraintes à respecter : date limite de dépôt du dossier de subvention (différentes d'une subvention à l'autre), délibération préalable et obligatoire du conseil municipal, chiffrage suffisamment précis du projet et travaux non commencés.

Il est donc impératif d'anticiper les projets, de faire un rétro planning des actions administratives et de planifier les travaux. À ces contraintes classiques et communes des subventions peuvent s'ajouter une ou des conditions particulières. C'est ainsi que le département a conditionné l'obtention de la subvention de 100 000€ pour la maison de santé à une maîtrise d'ouvrage publique et non pas privée comme initialement prévu (TERACTEM).

Afin de ne pas perdre cette subvention, le projet de la maison de santé a dû être modifié. C'est ce qui explique une acquisition et un démarrage des travaux retardés.



ÉTAT CIVIL

La publication des naissances, mariages et décès dans le magazine municipal est soumise à autorisation expresse et écrite des personnes et familles concernées. Cette déclaration est à effectuer à la mairie, au service accueil - population (se munir d'une copie de l'acte concerné).

JEU



OÙ A ÉTÉ PRISE CETTE PHOTO ?



Réponse dans le prochain numéro.



AGENDA



JEUDI 27 MAI	Don du Sang - Salle des Fêtes
SAMEDI 12 & DIMANCHE 13 JUIN	Vogue de Saint-Didier
SAMEDI 19 JUIN	Festival des associations
SAMEDI 19 JUIN	Fête de la Musique
DIMANCHE 27 JUIN	Marché des 4 saisons
MARDI 13 JUILLET	Fête Nationale
JEUDI 19 AOÛT	Don du sang - Salle des Fêtes
SAMEDI 4 SEPTEMBRE	Forum des associations - Salle des Fêtes